



## Auteurs de violence domestique : stratégies de contact et de traitement

Travail axé sur la protection des enfants dont les  
pères exercent de la violence dans leur couple

Congrès national, Berne, 22 novembre 2016

## Stratégies de contact avec les pères



**Les conséquences des traumatismes infligés aux enfants, qui amènent certains pères à consulter, doivent être abordées dans les programmes s'adressant aux auteurs.**

- Traumatismes subis par l'enfant durant la grossesse
- Traumatismes subis par l'enfant tenu dans les bras pendant les actes de violence
- Traumatismes infligés à l'enfant qui tente de s'interposer
- Traumatismes infligés à l'enfant pour manipuler ou punir la partenaire (syndrome de Médée)
- Traumatismes dérivant de l'exposition à la violence domestique

(Kindler 2007)



## Stratégies de contact avec les pères



- ➔ Les conseillers fixent des limites aux pères, les mettent face à leur violence et à la nécessité de changer de comportement. Les pères peuvent participer au programme pour auteurs de violence domestique du MIM (un ordre judiciaire est ici utile).
- ➔ Ce n'est souvent qu'à ce moment que les pères se rendent compte à quel point les enfants exposés aux violences conjugales sont traumatisés et risquent de voir ces traumatismes persister si les liens sont rétablis sans changement d'attitude de leur part.

## Stratégies de contact avec les pères



### Compétences éducatives limitées

Les pères auteurs de violence conjugale

- ➔ ont tendance à éduquer leurs enfants de façon rigide et autoritaire ou alors imprévisible ;
- ➔ punissent et frappent plus souvent et plus durement leurs enfants ;
- ➔ savent souvent l'autorité éducative de la mère en présence des enfants ;
- ➔ sont d'habitude égocentriques (ne participent guère à l'éducation, ne savent pas grand-chose des enfants, sont insensibles aux besoins de ceux-ci) ;
- ➔ ne manipulent pas seulement la mère, mais aussi souvent les enfants ;
- ➔ se comportent différemment envers les enfants en public et à la maison (jouent le rôle d'un bon père en présence de tiers).

(Bancroft/Silverman 2002)



## Normes du programme



### Teneur du programme

- La notion de violence et les actes de violence
- Reconstruction des faits (représentation des actes)
- Effets de la violence et conséquences pour les victimes
- Stratégies d'action non violentes
- Plans pour les situations d'urgence
- Modèles de communication et modèles relationnels
- Rôles masculins et féminins
- Vécu de l'auteur dans le rôle de victime
- Responsabilité en tant que père : le groupe aborde le vécu des enfants et les dénis de délits par rapport aux enfants (films et reconstruction des faits)

### Critères d'exclusion après examen individuel du cas

- Refus des responsabilités, nouveau recours à la violence, implication et collaboration insuffisante, non-respect des règles et incapacité à travailler en groupe

## Programme pour les pères



Programme du MIM pour auteurs de violence :

Étude de la violence et des effets de l'exposition à la violence sur les enfants, prise de responsabilité, modification du comportement

Films : « Wut Mann » et « Caring dads »

Si nécessaire : entretiens individuels supplémentaires mettant l'accent sur « être/redevenir père », conséquences de la violence et traitement de celles-ci (enfant)

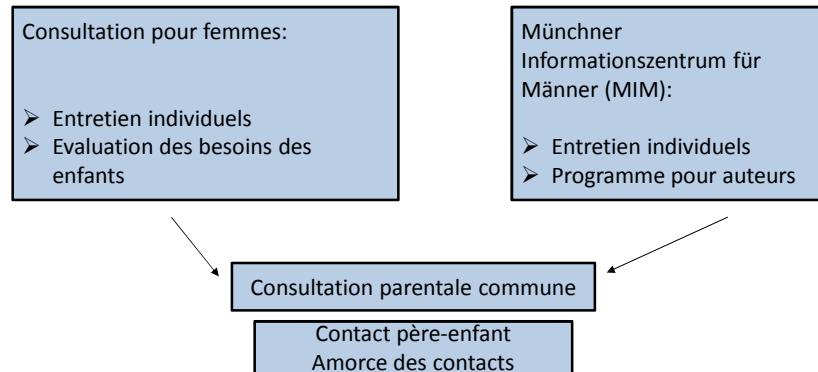
Objectifs :

Prévenir la violence, combattre les attitudes menaçantes et manipulatrices, protéger l'enfant de la retraumatisation, formuler des solutions non violentes aux conflits.

## Programme pour les parents



### Schéma



## Programme pour les parents



### Institutions partenaires :

- Tribunal aux affaires familiales
- Service social responsable des cas
- Curateurs dans la procédure
- Institutions d'aide à l'enfance
- Autres centres de consultation ou institutions thérapeutiques  
(dépendance, consultations pour jeunes : thérapies individuelles, traitement post-traumatique, par ex.)
- Experts, le cas échéant

## Programme pour les parents



Objectifs de la consultation pour les parents :

- Protection et stabilisation de la mère (bénéficie aussi directement à l'enfant)
- Protection et stabilisation de l'enfant
- Prise de responsabilité des deux parents pour assurer la protection de l'enfant
- Résolution du conflit de loyauté de l'enfant
- Analyse et formulation de règles relatives aux relations personnelles
- Mise en place de modalités de relations personnelles non violentes

## Programme pour les parents



Caractéristiques de la consultation parentale en cas de VD

- Consultation commune, mais via des entretiens menés séparément
- Prise en charge sexospécifique
- Accent mis sur la violence
- Évaluation du soutien nécessaire aux enfants exposés
- Transparence, grâce à la levée du secret professionnel envers la consultation pour femmes et le MIM, le tribunal aux affaires familiales, l'office de la jeunesse et les autres instances concernées
- Rapidité des échanges entre la consultation pour femmes et le MIM



## Programme pour les parents



### Consultation parentale commune : les conditions

- La sécurité est garantie
- La situation de la mère et des enfants est suffisamment stable
- Le père et la mère ont eu trois entretiens individuels au moins
- Le père est disposé à participer au programme pour auteurs de violence conjugale
- Les deux parents s'engagent à respecter les accords
- Les enfants sont au centre de la consultation
- Les deux parents sont disposés à bénéficier d'une consultation parentale et aptes à le faire

## Contacts père-enfant



### Objectifs et teneur

- Rétablissement ou établissement d'un rapport père-enfant sécurisé et durable
- Renforcement des compétences éducatives du père
- Observation des interactions père-enfant
- Les observations des interactions et les expériences tirées de celles-ci sont utilisées lors de la consultation parentale, des entretiens individuels et du travail en groupe
- Le père décide comment établir une relation et créer des contacts avec l'enfant, avec le soutien des conseillers-ères, si nécessaire.
- Les enfants peuvent établir de premiers contacts sécurisés avec le père - le nombre de contacts père-enfant observés varie considérablement
- Détermination de la suite de la démarche : droit de visite surveillé ou autres accords propices au bien de l'enfant ; préparation à d'autres contacts
- Si l'évolution est favorable --> passage aux relations personnelles surveillées, aux remises surveillées et aux contacts libres

## Fin de la consultation parentale



### **Rapport final adressé à l'office de la jeunesse et au tribunal aux affaires familiales** lorsque :

- la consultation pour parents aboutit à un succès

### **Renvoi du dossier au tribunal aux affaires familiales** avec communication à l'office de la jeunesse et au tribunal aux affaires familiales sous la forme d'un rapport assorti d'une évaluation des dangers lorsque :

- Le père ou la mère met un terme à la consultation
- Le père ou la mère enfreint continuellement les règles
- Le père quitte le programme pour auteurs de VC
- Le père est exclu du programme pour auteurs de VC
- Un diagnostic de dépendance grave ou de trouble psychiatrique est posé



Nous vous remercions de votre attention.

[www.4uman.info](http://www.4uman.info)

[www.bag-taeterarbeit.de](http://www.bag-taeterarbeit.de)

[www.work-with-perpetrators.eu](http://www.work-with-perpetrators.eu)